

I - EVOLUTIONS

La profession connaît une poussée démographique forte. En 14 ans, la population des avocats affiliés à la CNBF a augmenté de 112 %, soit une croissance moyenne annuelle de 8 %. Dans le même temps, le montant des Bénéfices Non Commerciaux en euros courants déclarés (BNC) a augmenté de 163 %, soit en apparence 52 points de croissance de mieux et d'écart positif avec la croissance des effectifs. Toutefois, si l'on raisonne en euros constants la progression n'a été que de 107 %. Soit 5 points de croissance de moins sur la période.

Les données présentées par l'Observatoire dans ce cahier portent selon les sujets et les sources utilisées sur plusieurs années, huit ans en général. L'Observatoire s'est toujours attaché à mettre en relief les évolutions de fond et les tendances en opposition avec les variations conjoncturelles.

Le lecteur pourra s'étonner que selon les sujets l'année prise en référence varie : pour les plus récentes entre 2004, 2003 et 2002 et pour les plus anciennes entre 1997 et 2000. Cela est dû à la non disponibilité de certaines données ou non accessibilité, au moment où commençait la réalisation de l'étude ainsi qu'aux délais de réalisation. Aussi souvent que cela a été possible l'Observatoire a privilégié les données 2004 et 1997. Dans tous les cas, le recul donné par la longueur des séries permet de bien apprécier les évolutions.

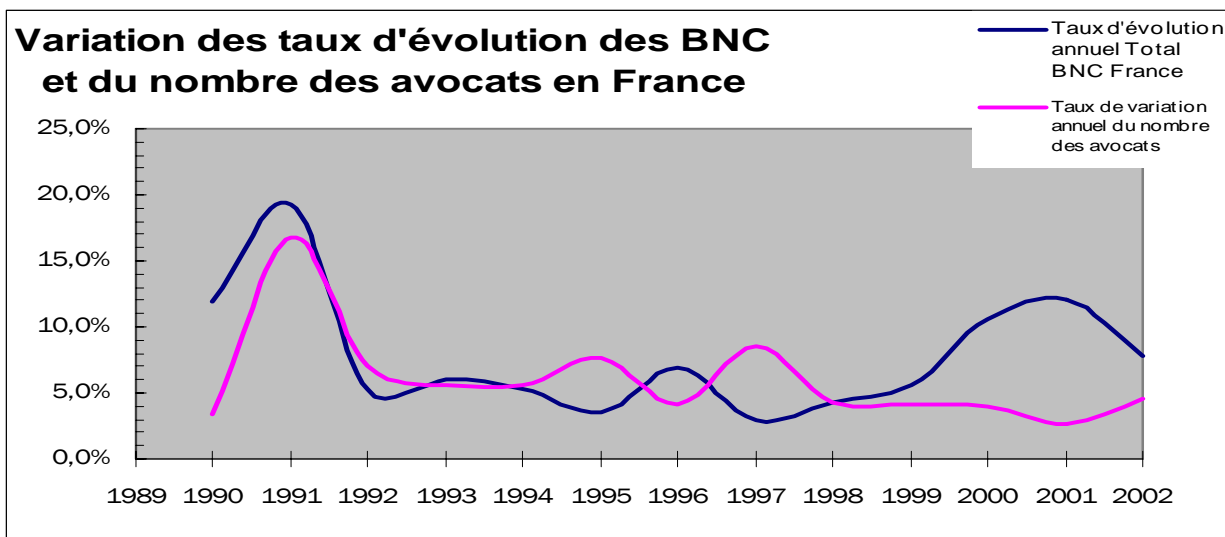
Comment les revenus se répartissent-ils ? Dans quelles régions, dans quels barreaux le revenu moyen est-il le plus haut ? Quelle forme juridique choisir ? Où faut-il s'implanter pour espérer gagner plus ? Ce sont quelques une des questions auxquelles nous allons essayer de répondre.

Année fiscale	Montant BNC en €	Effectif avocats*	Revenu moyen (en € courants)	Revenu moyen corrigé (en € constants)	Indice revenu moyen	Progression annuelle	Progression réelle (en € constants)
1989	911 321 878	18 015	50 587	64 202	100		
1990	1 020 330 657	18 620	54 798	67 282	108	8,3%	4,8%
1991	1 217 444 962	21 739	56 003	66 623	111	2,2%	-1,0%
1992	1 281 424 178	23 282	55 039	63 964	109	-1,7%	-4,0%
1993	1 357 948 238	24 583	55 239	62 885	109	0,4%	-1,7%
1994	1 428 976 496	25 964	55 037	61 629	109	-0,4%	-2,0%
1995	1 478 548 061	27 968	52 866	58 193	105	-3,9%	-5,6%
1996	1 581 617 499	29 104	54 344	58 661	107	2,8%	0,8%
1997	1 629 146 627	31 582	51 585	55 006	102	-5,1%	-6,2%
1998	1 697 453 595	32 920	51 563	54 604	102	0,0%	-0,7%
1999	1 791 257 564	34 262	52 281	55 090	103	1,4%	0,9%
2000	1 981 101 790	35 599	55 650	57 666	110	6,4%	4,7%
2001	2 219 835 803	36 540	60 751	61 919	120	9,2%	7,4%
2002	2 391 316 504	38 197	62 605	62 605	114	3,1%	1,1%

Source CNBF

* L'effectif retenu est celui des seuls avocats devant déclarer des revenus professionnels à l'exclusion les avocats de 1ère année ou reprenant l'exercice professionnel après plus d'une année fiscale d'interruption

Les bénéfices et les effectifs évoluent année après année de façon positive, leurs taux d'évolution respectifs sont d'ailleurs positifs. Mais si l'on considère, non plus les chiffres annuels de façon statique, mais les variations des taux de variation –un second degré en quelque sorte- qui eux reflètent les tendances dynamiques (repli, augmentation) et que l'on rapproche ces deux séries sur un période longue on visualise mieux les cycles d'évolution de l'un par rapport à l'autre (voir graphe ci-dessous).

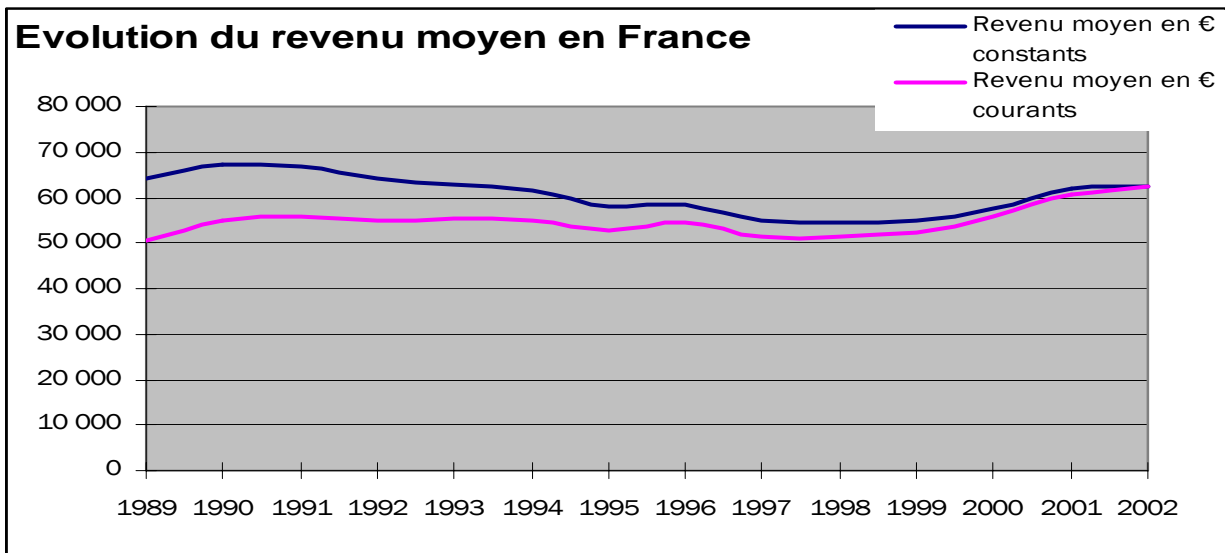


Source CNBF - chiffres au 31 décembre

Des apparences trompeuses

Jusqu'à 1991 les taux variaient en phase (même sens d'évolution et synchronisation). Fin 1991, les deux indicateurs connaissent des évolutions différentes. Après s'être croisées, les courbes s'inversent fin 1992. A partir de 1993, on voit clairement que le taux de variation annuel du nombre des avocats et le taux de variation des bénéficiaires non commerciaux (BNC) généré par les avocats progressent en sens contraires, de façon symétrique et synchronisée (amplitudes comparables). La corrélation négative existant entre les deux, a pour coefficient $-0,77$ pour la période 1994-2002. Dans les années 1994 à 1998 l'amplitude est restée faible, mais depuis 1998 on constate que le cycle s'est allongé et amplifié.

Le nombre des avocats est en constante augmentation. Le suivi des déclarations des 14 dernières années permet de constater que le revenu moyen de la profession a augmenté de 23,8 % sur la période en euros courants. Néanmoins, si l'on raisonne en euros constants, il a en fait diminué de 2,5 % sur la période. C'est la représentation graphique qui permet le mieux de visualiser cet état de fait (voir en annexe la table de conversion euros courants/euros constants).



Source CNBF - chiffres au 31 décembre

Le revenu moyen est une valeur centrale qui ne rend pas compte des différences existant au sein de la profession. Aussi chacun peut légitimement se demander si, sur cette période, les différences se sont réduites ou aggravées. L'évolution de la répartition des revenus par quartiles de population et la répartition de l'effectif par quartiles de revenus en 1998 et 2002 apporte des éléments de réponse.

Répartition par quartiles

Quartiles - Revenu global de la profession de 1998 à 2002

Quartiles revenu global	% de population correspondant en 1998	% de population correspondant en 2002	Revenu le plus élevé de la tranche en 1998 en euros*	Revenu le plus élevé de la tranche en 2002 en euros*	% évolution revenu le plus élevé 2002/1998
25%	60,90%	60,82%	43 115	49 816	15,5%
50%	83,80%	84,34%	83 209	96 147	15,5%
75%	95,70%	96,28%	173 347	219 202	26,5%
100%	100,00%	100,00%	2 791 282	4 648 768	66,5%

Source CNBF ensemble des avocats y compris avocats à la Cour de cassation et les avocats étrangers
* en euros courants

Ce sont les tranches de revenus les plus élevés qui profitent le plus de la progression apparente des revenus. Le quart des revenus de la profession déclarés en 2002, ont été générés par 61 % des avocats. Si l'on compare la répartition des revenus exprimés en euros courants par quartiles en 1998 et en 2002, on voit qu'elle s'effectue dans les mêmes proportions, au dixième de pourcentage près. De même que le montant des BNC augmente en quatre ans, on constate que le niveau du revenu le plus élevé de chaque quartile augmente. Celui-ci progresse de 15 % pour la moitié du revenu, de 26,5 % pour les trois quarts et de 66,5 % pour le dernier quartile de revenu en euros courants.

Répartition par quartiles d'effectif de 1998 à 2002

Quartiles population	% du revenu global de la profession en 1998	% du revenu global de la profession en 2002	Revenu le plus élevé de la tranche en 1998 en euros*	Revenu le plus élevé de la tranche en 2002 en euros*	% évolution revenu le plus élevé 2002/1998
25%	5,30%	5,51%	19 420	23 195	19,4%
50%	17,30%	17,51%	33 703	39 755	18,0%
75%	38,40%	38,06%	62 188	71 411	14,8%
100%	100,00%	100,00%	2 791 282	4 648 768	66,5%

Source CNBF ensemble des avocats y compris avocats à la Cour de cassation et les avocats étrangers
* en euros courants

Si l'on considère la population des avocats, 25 % perçoivent 5 % du revenu, la moitié d'entre-eux, 17,5 % et les trois quarts 38 %.

Dans ce cas encore de 1998 à 2002, les proportions ne varient guère. Ce sont les revenus les plus élevés de chaque tranche qui progressent. Le dernier quartile de la population (75% < 100 %) perçoit 62 % des revenus. C'est celui dont le revenu le plus élevé progresse le plus fortement + 66,5 % en cinq ans, soit 13,3 % de croissance annuelle moyenne.

Précisons pour le lecteur que les chiffres figurant dans la table ci-dessus concernent l'ensemble des déclarations faites par les avocats que le revenu soit déficitaire, nul ou positif au titre des différents exercices. Il est intéressant de voir comment se répartissent les revenus et comment s'effectue la répartition des déclarants positifs, nuls ou déficitaires.

Répartition des effectifs en 2003

	Libéraux	Salariés	Total CNBF	Non rattachés	Total avocats France	Déclarants CNBF positifs	Déclarants CNBF nuls	Déclarants CNBF déficitaires
2003	39246	3225	42471	1267	43738	38781	1307	2383
	92 %	7,5 %	97,1 %	2,9 %	100 %	91,3 %	3 %	5,6 %

Source CNBF

Toutefois, le taux des déclarants nuls ou déficitaires est de 8 %. Le surplus de revenus ne peut donc provenir que des 91 % de la population déclarant un revenu positif. A titre de comparaison, en 1997, les revenus déclarés nuls représentaient 1,1 % et les revenus déficitaires 2,5 %. En cumul, la progression du taux « nuls ou déficitaires » est de 4,4 points sur la période d'observation.

Force est de constater que d'importantes différences existent. Plusieurs raisons expliquent cet état de fait. Dans cette étude l'Observatoire regarde la situation à travers différents filtres : le lieu d'exercice, tant à l'échelle régionale qu'à celle du barreau, l'ancienneté de l'exercice professionnel, le mode et la structure d'exercice, enfin le sexe de l'avocat. Même s'il ne dispose pas des moyens permettant de mesurer précisément l'impact de ces facteurs, les personnes intéressées pourront néanmoins trouver des informations pour nourrir leur réflexion.

(Voir en annexe le détail des revenus cumulés, du revenu moyen et du revenu médian pour l'année 2003).